
*Textes produits par les commissions nationales de la fédération JALMALV
Elaboré par la commission Bénévolat en 2017
Retravaillé par le CA le 16 septembre 2017*

Charte nationale du bénévolat de la fédération JALMALV

Etre bénévole, s'est s'engager

S'engager c'est choisir une association dont le projet et les valeurs rejoignent ses aspirations personnelles.

S'engager, c'est participer sous l'une ou l'autre des trois formes de bénévolat : le bénévolat d'accompagnement ou plus justement l'accompagnement bénévole, le bénévolat de structure, le bénévolat dans la cité. Elles peuvent être menées indépendamment ou de façon articulée.

✓ *L'accompagnement bénévole*

L'accompagnement bénévole a un rôle important auprès des personnes gravement malades, âgées et/ou en fin de vie ainsi qu'auprès de leurs proches y compris au cours de leur deuil (adultes, enfants).

Sa nature

L'accompagnement bénévole témoigne d'une solidarité.

Il se vit collectivement au nom de l'association et au sein d'une équipe avec les exigences que cela comporte. Il ne se vit pas individuellement.

Il demande une qualité de présence, d'écoute et de soutien.

L'accompagnant bénévole n'est ni professionnel de santé, ni animateur, ni un proche. Il est un citoyen solidaire d'un autre citoyen fragilisé.

Il ne manifeste pas de références religieuses, philosophiques ou politiques.

Conditions de l'engagement de l'accompagnant bénévole

Avoir suivi la sensibilisation et la formation initiale proposées par Jalmaalv.

L'engagement se vit dans la durée et la régularité au sein d'une équipe de bénévoles animée par un coordinateur.

Il participe obligatoirement à un groupe de parole mensuel et à la formation continue.

Où s'exerce l'accompagnement bénévole ?

Dans les établissements de santé, dans les établissements sanitaires et médico sociaux (EHPAD notamment), également au domicile.

Dans les associations Jalmaalv qui proposent un accueil et un soutien pour les aidants et les personnes en deuil (enfants et adultes).

Comment s'exerce l'accompagnement bénévole ?

Il s'exerce par la mise en place d'une équipe de bénévoles à la suite de la demande d'une équipe soignante, de son information et de la signature d'une convention avec l'établissement d'accueil ou d'un contrat d'intervention à domicile.

L'équipe de bénévoles est partenaire de l'équipe soignante.

Chaque bénévole est responsable de la dynamique, du devenir et de l'image de l'association.

✓ ***Le bénévolat de structure***

Le bénévolat de structure assure l'existence et le fonctionnement de l'association : CA, bureau, commissions, accueil et écoute.

Ce bénévolat de structure permet la visibilité de l'association dans la société et sa vitalité.

Conditions de l'engagement du bénévole de structure

Avoir suivi la sensibilisation.

Avoir participé à la formation initiale assurée par l'association pour ceux qui pratiquent l'écoute.

✓ ***Le bénévolat dans la cité***

Ce bénévolat recouvre les actions de présence de l'association dans les actions publiques : projection, conférence, débat, etc. Cette participation aux événements dans la cité nous offre une opportunité pour faire connaître JALMALV, ses valeurs et apporter une réflexion sur la place de la maladie, la fin de vie et la mort dans notre vie collective.

Ce bénévolat permet l'insertion et le rayonnement de l'association locale dans notre société.

Conditions de l'engagement du bénévole dans la cité

Avoir suivi la sensibilisation.

Avoir participé à la formation initiale des bénévoles JALMALV assurée par l'association.